



COMMUNE D'ABRIES  
Parc Naturel Régional du Queyras  
République Française

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20171214-2017121401-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 21/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

MAIRIE  
05460 ABRIES  
Tél. : 04 92 46 71 03  
Fax : 04 92 46 83 70  
mairie.abries@wanadoo.fr  
http://mairie.abries.free.fr



**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°2017121401**  
**AGREMENT DES RESPONSABLES DE LA SECURITE**  
**ET DES SECOURS SUR LES PISTES DE SKI ALPIN**

**Le Maire de la Commune Abriès**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants.

VU les arrêtés relatifs à la sécurité sur les pistes de ski

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Sont agréés en tant que responsables de la sécurité et des secours sur les pistes de ski alpin e fond de la Commune d'ABRIES.

Monsieur **DEBRUNE**– Chef de la Sécurité des Pistes de la Régie des Stations du Queyras.

Monsieur **DE NAS DE TOURRIS Benoit** - Chef de site de la Régie des Stations de du Queyras.

Monsieur **NOIROT Adrien** – Son suppléant.

**ARTICLE 2 :**

Ils sont chargés chacun en ce qui le concerne, et au nom du Maire, de la mise en application des arrêtés municipaux relatifs à la sécurité sur le domaine skiable de la Commune, et de la mise en œuvre du Plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches durant les périodes d'exploitation.

Ils sont autorisés à mettre en œuvre les PLANS DE SECOURS en coordination avec les services de l'État.

**ARTICLE 3 :**

Le présent agrément pourra être, le cas échéant et selon les dispositions réglementaires ou légales en vigueur, modifié ou annulé.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme le Sous-Préfet de Briançon,
- Mr le Capitaine commandant la Compagnie de Gendarmerie de Briançon,
- Mr le Commandant du PGHM de Briançon,
- Mr le Commandant du Détachement Aérien de Gendarmerie de Briançon,
- Mr le Commandant du Détachement CRS secours en montagne de Briançon,
- Mr le Directeur de l'Hôpital de Briançon,
- Mr le Directeur du SAMU de Gap,
- Mr le Commandant du SDIS des Hautes Alpes,
- Mr Eric DEBRUNE, Chef de la Sécurité des Pistes de la Régie des Stations du Queyras .

**ARTICLE 5 :**

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 15 décembre 2016 portant le même objet.

Fait à Abriès, le 14/12/2017

Le Maire

J.Bonnardel.

